

Coronavirus : 64 morts en 24 heures, 12.845 nouveaux cas détectés

Au total, 3985 personnes ont été hospitalisées ces sept derniers jours, dont 826 en réanimation.

Par **Steve Tenré**

Publié hier à 19:48, mis à jour hier à 20:20



Le taux de positivité continue sa progression, atteignant aujourd'hui les 7,6% *ERIC GAILLARD / REUTERS*

L'épidémie de coronavirus poursuit son rebond en France. Les nouveaux chiffres publiés ce mercredi 30 septembre par Santé Publique France et le ministère de la Santé sont à nouveau inquiétants. 12.845 nouveaux cas ont été détectés ces dernières 24 heures. Mardi, 8051 personnes avaient été déclarées positives.

64 personnes sont mortes du Covid-19 en France depuis hier, portant le bilan à 31.956 victimes. Actuellement, 6590 personnes sont hospitalisées, dont 1238 en réanimation.

La courbe des personnes accueillies en réanimation. Pour rappel, le confinement a été décrété le 17 mars dernier. *Ministère de la Santé*

Le taux de positivité continue sa progression, atteignant aujourd'hui les 7,6%. 1235 «*clusters*», ou foyers épidémiologiques, sont en cours d'investigation, dont 64 découverts en 24 heures. 65 départements sont en situation de vulnérabilité élevée.

Ce qu'il faut retenir de ce mercredi 30 septembre

Parmi les informations à retenir du jour, la ministre du Travail Élisabeth Borne a annoncé le maintien jusqu'à la fin de l'année du dispositif de chômage partiel à 100% pour tous les secteurs protégés, et non le seul secteur de l'hôtellerie-restauration. «*On a pris la décision de maintenir l'activité partielle avec zéro reste à charge pour tous les secteurs protégés*» comme la culture, l'événementiel ou le sport, a indiqué Elisabeth Borne à l'AFP, invoquant un souci de «*lisibilité*» après la décision en ce sens prise mardi pour l'hôtellerie-restauration.

Malgré cette déclaration, le ton monte toujours entre le gouvernement et les patrons des restaurants, cafés, bars, traiteurs et discothèques. Ces derniers ont été appelés par leur principale organisation à «*faire du bruit*» chaque vendredi pour protester contre le «*deuil*» de leurs métiers. Ces professionnels devront arborer «*un signe distinctif, symbole du deuil de nos métiers: casquette, tee-shirt, masque, bannière, brassard*», précise l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) dans un communiqué publié aujourd'hui.

Enfin, le tribunal administratif de Bordeaux a débouté des syndicats de salles de sport et de fitness qui protestaient contre un arrêté préfectoral ayant ordonné leur fermeture en Gironde. C'est la toute première décision de justice sur un recours des salles de sport contre leur fermeture, alors qu'une quinzaine d'actions similaires ont été

lancées dans toute la France. «*Mon arrêté a tenu*», a déclaré la préfète de Gironde et de la région Nouvelle-Aquitaine lors d'une conférence de presse.